

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et solidaire

Direction générale de l'aménagement, du  
logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous-direction de la protection et de la  
restauration des écosystèmes terrestres

Bureau de l'encadrement des impacts sur la  
biodiversité

### Résumé de récépissés de déclaration pour l'accès aux ressources génétiques sur le territoire national et le partage des avantages découlant de leur utilisation délivrés entre le 14 février 2019 et le 21 juin 2019

NOR : TREL1902817S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par décision en date du 14 février 2019, il a été donné récépissé (n° 112) à :

*Vigo University Spain*  
*ECIMAT-Isla de Toralla s/n*  
*ES36208 Vigo*  
*Espagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Identification des altérations génomiques et des processus de mutation dans les cellules des coques marines*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Coques marines (Cerastoderma edule)*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Finistère, Gironde, Manche*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 14 février 2019, il a été donné récépissé (n° 113) à :

*Université d'Anvers*  
*Prinsstraat 13 2000 Antwerp*  
*Belgique*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Projet Imabalance-P": comprendre l'interaction entre les communautés de plantes et de champignons ainsi que l'impact de la fertilité des sols sur les microorganismes*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Bactéries, archées, champignons*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 14 février 2019, il a été donné récépissé (n° 114) à :

*SILAB*

*ZI de la Nau*

*19240 Saint Viance*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Isolement et caractérisation de microorganismes, avec essais de développement d'ingrédients actifs*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*microorganismes liés aux fleurs de plantes de la famille des rosacées*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Loiret*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Il n'a pas été délivré de récépissé n° 115.

\*

\*\*

Par décision en date du 14 février 2019, il a été donné récépissé (n° 116) à :

*SILAB*

*ZI de la Nau*

*19240 Saint Viance*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Caractérisation et sélection de microorganismes isolés à partir de végétaux*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Theaceae*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Landes*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 14 février 2019, il a été donné récépissé (n° 117) à :

*Zoologische Staatssammlung (Bavarian State Collection of Zoology)*

*Münchhausenstr. 21*

*81247 Munich*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche sur l'évolution et la diversification des geckos ainsi que sur l'adaptation des lézards dans un environnement insulaire*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Flexiseps johannae, trachylepis comorensis, phelsuma dubia, phelsuma laticauda, phelsuma nigristriata, phelsuma pasteuri, phelsuma robertmertensi*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Mayotte*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 14 février 2019, il a été donné récépissé (n° 118) à :

*Czech university of Life Sciences*

*Kamýcká 129*

*165 00*

*Praha 6 - Suchdol, Prague*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Déterminer l'histoire évolutive des termites et leur relation avec leurs organismes symbiotiques*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Blattodea Isoptera (termites) et microbiote associé ; bois morts dont les termites se nourrissent ; arthropodes termitophiles présents dans les termitières ; bactéries et fonge dans et autour des termitières*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 14 février 2019, il a été donné récépissé (n° 119) à :

*M. Tobias Naaf*

*84 Eberswalder Straße*

*15374 Müncheberg*

*Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Quantification des flux de gènes entre des populations d'espèces forestières dispersées (projet scientifique européen FLEUR)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Anemone nemorosa L.*

*Oxalis acetosella L.*

*Polygonatum multiflorum (L.) All.*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Aisne*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 14 février 2019, il a été donné récépissé (n° 120) à :

*Senckenberg Gesellschaft für Naturforschung  
25 Senckenberganlage  
60325 Frankfurt am Main*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Examen et comparaison de la structure génomique des espèces des Echiura et des Nemertea*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Echiura et Nemertea ordres Heteronemertea, Palaeonemertea, Hoplonemertea.  
Espèce Cephalothrix simula, C. hermaphroditica, Carinina ochracea, Carinoma armandi, Procephalothrix oestrymnicus, Lineus viridis, L. ruber, Riseriellus occultus, Prosorhochmus claparedii, Ramphogordius lacteus, R. sanguineus, Thalassema thalasseum*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Finistère*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 14 février 2019, il a été donné récépissé (n° 121) à :

*The Natural History Museum  
Cromwell Road  
Londres SW7 5BD*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de la diversité de la faune reptilienne et amphibienne et leurs évolutions génétiques*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Plusieurs espèces d'amphibiens (anoures et gymnophiones) et reptiles (lézards et serpents)*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 14 février 2019, il a été donné récépissé (n° 122) à :

*CNRS – Midi-Pyrénées  
16 avenue Edouard Belin  
BP 24367  
31055 Toulouse Cedex 4*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de génétique des populations et quantification du taux de prédation visant à comprendre l'interaction entre amphibiens et poissons et à proposer des solutions d'aménagement du territoire en lien avec la préservation de la biodiversité (projet ISOLAPOP)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Calotriton des Pyrénées (Calotriton asper) et truite fario*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Ariège, Aude, Haute-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 14 février 2019, il a été donné récépissé (n° 123) à :

*CNRS – Midi-Pyrénées  
16 avenue Edouard Belin  
BP 24367  
31055 Toulouse Cedex 4*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Prélèvement de sang dans le cadre de recherches fondamentales (cognition et génomique)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Parus major ; Cyanistes caeruleus*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Ariège, Haute-Garonne*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 14 février 2019, il a été donné récépissé (n° 124) à :

*Université de Bordeaux  
35 Pl Pey Berland  
33000 Bordeaux*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étude de la performance individuelle chez les arbres tropicaux à partir des complexes d'espèce Symphonia et Eschweilera en relation avec l'histoire évolutive, l'environnement et l'ontogénie*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Symphonia globulifera, Symphonia spl, Eschweilera coriacea, Eschweilera sagotiana, Eschweilera decolorans, Eschweilera pedicellata, Eschweilera wachenheimii, Eschweilera grandiflora, Eschweilera collina, Eschweilera micrantha, Eschweilera parvifolia, Eschweilera squamata, Eschweilera congestiflora, Eschweilera simiorum, lecythis persistens*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 14 février 2019, il a été donné récépissé (n° 125) à :

*MNHN*

*45 rue Buffon CP050 75005 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Documenter et comprendre comment les espèces, et plus largement leurs communautés, s'adaptent aux changements de leur environnement (projet SPHINX)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Insectes (Arthropoda, Insecta). Le projet vise principalement les communautés de Lépidoptères (papillons), mais les méthodes de piégeage permettent un échantillonnage beaucoup plus exhaustif des communautés d'insectes (Diptères, Hyménoptères, Coléoptères principalement)*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 25 février 2019, il a été donné récépissé (n° 126) à :

*Marine and Environmental Sciences Centre, FCIENCIAS.ID*

*MARE - Marine and Environmental Sciences Centre FCIENCIAS.ID Faculdade de Ciencias da Universidade de Lisboa Edifício CI, Piso 3*

*Campo Grande 1749-016 Lisbonne, Portugal*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Identification des voies d'invasion de certaines espèces envahissantes, avec le projet de réduire le taux actuel d'arrivée de poissons envahissants dans la péninsule ibérique, d'aider à préserver sa biodiversité dulçaquicole uniques et de maintenir les services écosystémiques.*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Sander lucioperca (sandre), Rutilus rutilus (gardon), Perca fluviatilis (perche commune)*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*France métropolitaine. Echantillons prélevés dans différents bassins hydrographiques (Seine, Loire, Rhône, Rhin, Garonne)*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 25 février 2019, il a été donné récépissé (n° 127) à :

*MNHN*

*43 rue Cuvier  
CP26  
75005 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Description de la biodiversité de l'ichtyofaune française : révision de tous les genres natifs dans le but de fiabiliser la liste des espèces présentes et de comprendre davantage les événements biogéographiques des cours d'eau métropolitains*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*poissons d'eau douce des cours d'eau métropolitains*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*France métropolitaine*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 25 février 2019, il a été donné récépissé (n° 128) à :

*KU Leuven - Departement Biology  
31 Kasteelpark Arenberg box 2435  
3001 Leuven  
Belgique*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche doctorale afin d'améliorer la gestion des translocations d'espèces végétales*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Primula elatior*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*France métropolitaine*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 25 février 2019, il a été donné récépissé (n° 129) à :

*Université de Wageningen  
PO Box 68  
1970 AB Ijmuiden  
Pays-Bas*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherches sur les populations de raies en Mer du Nord pour en améliorer la gestion.*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Raja clavata, Raja brachyura*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Nord*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 25 février 2019, il a été donné récépissé (n° 130) à :

*CAB International*

*1 rue des Grillons*

*2800 Delémont*

*Suisse*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche de molécules d'intérêt avec l'objectif de produire des solutions de biocontrôle pour contrôler l'aire de répartition de Calamintha nepeta en Nouvelle-Zélande*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Calamintha nepeta (plante herbacée vivace) ainsi que les arthropodes phytophages et les champignons pathogènes se trouvant dessus*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Alpes-Maritimes, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 25 février 2019, il a été donné récépissé (n° 131) à :

*Sorbonne Université*

*21 rue de l'école de médecine*

*75006 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de la diversité morphologique et génétique ainsi que de la teneur en polluants de la macrofaune benthique (campagne APPEALMED 1 & 2)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Plusieurs centaines d'espèces de macroinvertébrés benthiques marins appartenant à plusieurs embranchements tels que Arthropodes, Mollusques, Annélides, Echinodermes, Sipunculides, Nemertini, Echiuriens*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Pyrénées-Orientales*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 2 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 132) à :

*Universität de Regensburg*

*31 Universitätsstrasse*

*93053 Regensburg*

*Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche sur les stratégies de reproduction et des besoins alimentaires d'une espèce de fourmis*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Cardiocondyla elegans* (Formicidé, Hyménoptère)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Gard*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 2 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 133) à :

*CNRS – Occitanie Ouest*

*16 avenue Edouard Belin BP 24367 31055 Toulouse Cedex 4*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Démêler les rôles des traits biologiques et de la dynamique des métacommunautés sur la résilience multifonctionnelle des écosystèmes néotropicaux (projet RESILIENCE)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Broméliacées, invertébrés et microorganismes associés aux invertébrés : Broméliacées (Lutheria (Vriesea) splendens, Vriesea pleiosticha, Aechmea aquilega, Aechmea mertensii, Guzmania lingulata, Guzmania melinonis) ; Fabacées (Inga) ; Clusiacées (Platonia insignis) ; Melastomatacées (Eperua falcata, Eperua spp.) ; Goupiacées (Goupia glabra) ; Bryophytes (Bryum, Bryopteris, Macromitrium, Octoblepharum) ; Bactéries (Acidimicrobiales, Actinomycetales, Aeromonadales, Anaerolineales, Armatimonadales, Bacillales, Bacteroidales, Bdellovibrionales, Burkholderiales, Caldilineales, Caulobacterales, Chlamydiales, Chthonomonadales, Clostridiales, Coriobacterales, Desulfobacterales, Desulfovibrionales, Desulphuromonadales, Enterobacterales, Gallionellales, Holophagales, Ignavibacterales, Lactobacillales, Legionellales, Methylococcales, Methylophilales, Myxococcales, Neisseriales, Ohtaekwangia, Opitutales, Planctomycetales, Pseudomonadales, Rhizobiales, Rhodobacterales, Rhodocyclales, Rhodospirillales, Selenomonadales, Solirubrobacterales, Sphingobacterales, Sphingomonadales, Spirochaetales, Syntrophorhabdaceae, Telmatobacter, Verrucomicrobiales, Xanthomonadales) ; Ascomycètes (Blastrodesmium longisporum, Helminthosphaeria calvarium, Nimbya gomphrenae, Spadicoides stoveri) ; Cyanobactéries (Anabaena minuta, Aphanocapsa elachista, Aphanocapsa parasitica, Aphanocapsa parietina, Aphanothece elabens, Gloeocapsa sanguinea, Gloeocapsa shuttleworthiana, Scytonema multiramosum, Stigonema ocellatum, Synechocystis aquatilis, Tolypothrix, Xenococcus minimus) ; Bacillariophyceae (Pinnularia subcapitala) ; Chlorophyceae (Ankistrodesmus fusiformis, Chlorella, Chodatella, Coenococcus, Haematococcus, Kirchneriella, Monoraphidium minutum, Oedogonium, Oocystis) ; Zygnematophyceae (Cosmarium wittrockii, Mougeotia, Euastrum) ; Xanthophyceae (Bumilleriopsis) ; Euglenophyceae (Astasia dangeardi, Astasia gomphonema, Astasia inflata, Astasia kathemerios, Astasia longa, Astasia praecompleta, Astasia pygmaea, Astasia thiophila, Astasia variabilis, Colacium simplex, Euglena psp, Hyalophacus, Menoidium cultellus, Menoidium obtusum, Petalomonas abscissa, Phacus acuminatus, Phacus caudatus, Rhabdomonas incurva) ; Cryptophyceae (Chilomonas oblongata) ; Ciliés (Oligohymenophorea, Spirotrichea, Colpodea) ; Amibes à thèque (Arcellidae, Centropyxidae, Hyalospheniidae, Plagiopyxidae) ; Rotifères (Lecane,*

*Habrotrocha, Lepadella, Colurella, Keratella, Notholca, Kellicottia*) ; *Plathyhelminthes (Planaridae)* ; *Crustacés Ostracodes (Elpidium)* ; *Annélides (Aulophorus (Dero) superterrenus, Pristina, Aeoelosoma)* ; *Insectes (Culex, Wyeomyia, Aedes, Anopheles, Toxorhynchites, Corethrella, Tanypodinae, Tanytarsinii, Orthocladinae, Diamesinae, Telmatoscopus, Bezzia, Forcypomyia, Limoninae, Cecidomyiidae, Tabanidae, Tephritidae, Syrphidae, Copelatus, Sphaeridinae, Contacyphon (Cyphon), Scirtes, Leptagrion, Erythrodiplax, Paravelia, Odontomachus, Camponotus, Crematogaster, Neoponera, Azteca, Dolichoderus, Pheidole, Wasmannia).*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 2 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 134) à :

*Immunrise Biocontrol  
218 avenue du Haut Lévêque  
33600 Pessac*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche pour mettre en place une collection de culture de microorganismes marins qui seront étudiés afin de développer et commercialiser des solutions de biocontrôles dans un second temps*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Microorganismes eucaryotes et procaryotes d'origine marine (ex : micro algues, bactéries)*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente-Maritime, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Côtes d'Armor, Eure, Finistère, Gard, Gironde, Hérault, Ile-et-Vilaine, Landes, Loire-Atlantique, Manche, Morbihan, Nord, Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Seine-Maritime, Somme, Var, Vendée*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 16 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 135) à :

*Université Paris-Sud Paris Saclay  
UMR CNRS BioCIS  
5 rue Jean-Baptiste Clément  
92290 Châtenay-Malabry*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche de métabolites minoritaires pour la compréhension de la chimio-diversité et le rôle écologique*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Scleroderma citrinum, imleria badia*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Morbihan*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 28 mai 2019, il a été donné récépissé (n° 136) à :

*Okinawa Institute of Science and Technology*

*Tancha 1919-1*

*904-0495 Onna, Okinawa, Japon*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de différents aspects de la biologie de certains insectes*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Classe des Dictyoptères et des Coléoptères*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 16 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 137) à :

*MNHN*

*45 rue Cuvier*

*75231 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Récupération de spécimens et échantillons de France et départements d'outremer en vue d'étude systématique, taxonomie, biogéographie, et conservation*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Mammifères carnivores (natifs et invasifs) de France métropolitaine et départements d'outremer*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*France entière*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 17 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 138) à :

*Fermentalg*

*4 rue Riviere*

*33500 Libourne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étude des pigments photosynthétiques des Cyanidiales*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Ordre des Cyanidiales*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guadeloupe*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 16 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 139) à :

*SILAB*

*ZI de la Nau 19240 Saint Viance*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche sur le potentiel de culture de microorganismes et de développement d'ingrédients actifs*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*microalgues*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*France métropolitaine*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 16 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 140) à :

*Université de Zürich*

*Institute of Systematic and Evolutionary Botany*

*Zollikerstrasse 107 8008 Zürich, Suisse*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Comprendre l'évolution de l'hétérostylie chez les Primulaceae (famille des primevères)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Hottonia palustris, Androsace vitaliana*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Loire Atlantique*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 16 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 141) à :

*BIOTOPE*

*30 domaine du Montabo*

*Che Louis Ribal*

*97300 Cayenne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude du régime alimentaire en Guyane de la Matamata et la Podocnémide de Cayenne (prélèvement des fèces)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Matamata (Chelus fimbriata) et Podocnémide de Cayenne (Podocnemis unifilis)*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 16 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 142) à :

*Institut Pasteur de Guyane*

*23 avenue Louis Pasteur*

*BP 6010*

*97300 Cayenne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Définir de nouveaux outils de prévention du risque d'émergence arbovirale à partir des vecteurs et réservoirs sylvatiques.*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Culicidae (en particulier Aedes aegypti, Culex portesi, Culex quinquefasciatus Haemagogus sp.)*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 16 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 143) à :

*Zoologische Staatssammlung München*

*Münchhausenstrasse 21*

*81247 Munich*

*Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche génétique, génomique et transcriptomique sur des mollusques marins, qui s'orientera plus tard vers des études phylogénétiques et évolutives*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Gastropoda: Heterobranchia (limaces et escargots marins)*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Pyrénées-Orientales*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 16 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 144) à :

*INRA*

*147 rue de l'université*

75007 Paris

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Identification sans a priori de certains traits génétiques reliés à l'agressivité, à la virulence et à la survie en eau de rivière de bactéries phytopathogènes*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Pseudomonas syringae*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Hautes-Alpes, Lozère, Vaucluse*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 16 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 145) à :

*Maria Curie-Sklodowska University*

*5 Pl. M.Curie-Sklodowskiej*

*20-031 Lublin*

*Pologne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Comprendre le mécanisme de réponse immunitaire des insectes et le pouvoir pathogène de pseudomonas entomophila vis à vis des insectes, en particulier Galleria mellonella*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Pseudomonas entomophila*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guadeloupe*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 15 mai 2019, il a été donné récépissé (n° 146) à :

*INRA*

*Centre de recherche PACA*

*Domaine St Paul site Agroparc*

*228 route de l'aérodrome*

*84914 Avignon cedex 9*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Mise au point d'un procédé innovant de production de biomatériaux composites à base de co-produits (ex-déchets) végétaux et de mycélium fongique*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Polyporus brumalis ; Leiotrametes menziesii ; Grammothele fuligo ; Daedaleopsis confragosa ; Ganoderma resinaceum ; Lenzites acuta ; Humphreya coffeata*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Aude, Bouches-du-Rhône, Guyane, Martinique*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 15 mai 2019, il a été donné récépissé (n° 147) à :

*CERATO - Association herpétologique de Guyane*

*2 Lot Patawa 2*

*97300 Cayenne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Inventaire des amphibiens de la région de Taluen/Twenké/Antecume Pata qui vise une meilleure appréhension de leur répartition à l'échelle du Parc Amazonien de Guyane puis, plus généralement, de l'ensemble du territoire guyanais.*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Amphibiens - Champignon (Batrachochytridium dendrobatidis)*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 16 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 148) à :

*IRD*

*44 boulevard de Dunkerque 13002 Marseille*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Analyse du fonctionnement des écosystèmes pélagiques de Méditerranée sous forçages anthropiques (campagne océanographe Hippocampe)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Phytoplancton : cyanobactéries, dinoflagellés, silicoflagellés, bacillariophycées (diatomées), chrysophytes, haptophytes, chlorophytes.*

*Zooplancton : protozoaires (flagellés, ciliés, rhizopodes), crustacés (copépodes, euphausiacés, ostracodes, mysidacés, décapodes), chaetognathes, tuniciers (pyrosomes, salpes, doliolles, appendiculaires), coelentérés (cnidaires, cténaires), mollusques ; bactéries hétérotrophes*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Eaux méditerranéennes françaises*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 16 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 149) à :

*CARACOL*

*84 chemin du Castellas*

*34700 Lodève*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Mise à jour de l'état des connaissances sur les bivalves d'eau douce*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Castalia ambigua, Castalia cordata, Castalia retusa, Castalia stevensi, Castaliella quadrata, Castaliella schombergiana, Castaliella sulcata, Diplodon granosus, Diplodon obsolescens, Diplodon suavidicus, Diplodon voltzi, Mytella guyanensis, Prisodon obliquus, Prisodon obliquus, Prisodon syrmatophorus, Triplodon corrugatus, Pisidium punctiferum, Eupera viridans*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 14 mai 2019, il a été donné récépissé (n° 150) à :

*CNRS – Occitanie Est  
1919 route de Mende  
34293 Montpellier Cedex 5*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de la diversité des microbes vivant dans le tube digestif des poissons téléostéens méditerranéens ainsi que de la diversité des microbes vivant dans l'eau de mer, sur les macrophytes et dans les sédiments de la Méditerranée*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Microorganismes unicellulaires présents dans les écosystèmes côtiers*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Hérault*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 18 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 151) à :

*Université Clermont-Auvergne  
49 boulevard François Mitterrand  
63 000 Clermont-Ferrand*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Comprendre les conséquences du changement climatique sur la résilience des communautés biologiques (projet RESILIENCE)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Broméliacées, invertébrés et microorganismes associés aux invertébrés : Broméliacées (Lutheria (Vriesea) splendens, Vriesea pleiosticha, Aechmea aquilega, Aechmea mertensii, Guzmania lingulata, Guzmania melinonis) ; Fabacées (Inga) ; Clusiacées (Platonia insignis) ; Melastomatacées (Eperua falcata, Eperua spp.) ; Goupiacées (Goupia glabra) ; Bryophytes (Bryum, Bryopteris, Macromitrium, Octoblepharum) ; Bactéries (Acidimicrobiales, Actinomycetales, Aeromonadales, Anaerolineales, Armatimonadales, Bacillales, Bacteroidales, Bdellovibrionales, Burkholderiales, Caldilineales, Caulobacterales, Chlamydiales, Chthonomonadales, Clostridiales, Coriobacterales, Desulfobacterales, Desulfovibrionales, Desulfuromonadales, Enterobacterales, Gallionellales, Holophagales,*

*Ignavibacteriales, Lactobacillales, Legionellales, Methylococcales, Methylophilales, Myxococcales, Neisseriales, Ohtaekwangia, Opitutales, Planctomycetales, Pseudomonadales, Rhizobiales, Rhodobacterales, Rhodocyclales, Rhodospirillales, Selenomonadales, Solirubrobacterales, Sphingobacteriales, Sphingomonadales, Spirochaetales, Syntrophorhabdaceae, Telmatobacter, Verrucomicrobiales, Xanthomonadales*) ; *Ascomycètes (Blastrodesmium longisporum, Helminthosphaeria calvarium, Nimbya gomphrenae, Spadicoides stoveri)* ; *Cyanobactéries (Anabaena minuta, Aphanocapsa elachista, Aphanocapsa parasitica, Aphanocapsa parietina, Aphanothece elabens, Gloeocapsa sanguinea, Gloeocapsa shuttleworthiana, Scytonema multiramosum, Stigonema ocellatum, Synechocystis aquatilis, Tolypothrix, Xenococcus minimus)* ; *Bacillariophyceae (Pinnularia subcapitata)* ; *Chlorophyceae (Ankistrodesmus fusiformis, Chlorella, Chodatella, Coenococcus, Haematococcus, Kirchneriella, Monoraphidium minutum, Oedogonium, Oocystis)* ; *Zygnematophyceae (Cosmarium wittrockii, Mougeotia, Euastrum)* ; *Xanthophyceae (Bumilleriopsis)* ; *Euglenophyceae (Astasia dangeardi, Astasia gomphonema, Astasia inflata, Astasia kathemerios, Astasia longa, Astasia praecompleta, Astasia pygmaea, Astasia thiophila, Astasia variabilis, Colacium simplex, Euglena psp, Hyalophacus, Menoidium cultellus, Menoidium obtusum, Petalomonas abscissa, Phacus acuminatus, Phacus caudatus, Rhabdomonas incurva)* ; *Cryptophyceae (Chilomonas oblongata)* ; *Ciliés (Oligohymenophorea, Spirotrichea, Colpodea)* ; *Amibes à thèque (Arcellidae, Centropyxidae, Hyalospheniidae, Plagiopyxidae)* ; *Rotifères (Lecane, Habrotrocha, Lepadella, Colurella, Keratella, Notholca, Kellicottia)* ; *Plathyhelminthes (Planaridae)* ; *Crustacés Ostracodes (Elpidium)* ; *Annélides (Aulophorus (Dero) superterrenus, Pristina, Aeoelosoma)* ; *Insectes (Culex, Wyeomyia, Aedes, Anopheles, Toxorhynchites, Corethrella, Tanypodinae, Tanytarsinii, Orthocladinae, Diamesinae, Telmatoscopus, Bezzia, Forcypomyia, Limoninae, Cecidomyiidae, Tabanidae, Tephritidae, Syrphidae, Copelatus, Sphaeridinae, Contacyphon (Cyphon), Scirtes, Leptagrion, Erythrodiplax, Paravelia, Odontomachus, Camponotus, Crematogaster, Neoponera, Azteca, Dolichoderus, Pheidole, Wasmannia).*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 18 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 152) à :

*Université de Vienne*

*14 Althanstrasse*

*1090 Vienne*

*Autriche*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Validation d'une nouvelle technique non-invasive pour quantifier la concentration hormonale (Testosterone, Corticosterone...) chez une espèce de grenouille*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Allobates femoralis*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*\*

Par décision en date du 18 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 153) à :

*IRD*

*44 boulevard de Dunkerque*

*13002 Marseille*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Comprendre les conséquences du changement climatique sur la résilience des communautés biologiques (projet RESILIENCE)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Broméliacées, invertébrés et microorganismes associés aux invertébrés : Broméliacées (Lutheria (Vriesea) splendens, Vriesea pleiosticha, Aechmea aquilega, Aechmea mertensii, Guzmania lingulata, Guzmania melinonis) ; Fabacées (Inga) ; Clusiacées (Platonia insignis) ; Melastomatacées (Eperua falcata, Eperua spp.) ; Goupiacées (Goupia glabra) ; Bryophytes (Bryum, Bryopteris, Macromitrium, Octoblepharum) ; Bactéries (Acidimicrobiales, Actinomycetales, Aeromonadales, Anaerolineales, Armatimonadales, Bacillales, Bacteroidales, Bdellovibrionales, Burkholderiales, Caldilineales, Caulobacterales, Chlamydiales, Chthonomonadales, Clostridiales, Coriobacterales, Desulfobacterales, Desulfovibrionales, Desulfuromonadales, Enterobacterales, Gallionellales, Holophagales, Ignavibacterales, Lactobacillales, Legionellales, Methylococcales, Methylophilales, Myxococcales, Neisseriales, Ohtaekwangia, Opitutales, Planctomycetales, Pseudomonadales, Rhizobiales, Rhodobacterales, Rhodocyclales, Rhodospirillales, Selenomonadales, Solirubrobacterales, Sphingobacterales, Sphingomonadales, Spirochaetales, Syntrophorhabdaceae, Telmatobacter, Verrucomicrobiales, Xanthomonadales) ; Ascomycètes (Blastrodesmium longisporum, Helminthosphaeria calvarium, Nimbya gomphrenae, Spadicoides stoveri) ; Cyanobactéries (Anabaena minuta, Aphanocapsa elachista, Aphanocapsa parasitica, Aphanocapsa parietina, Aphanothece elabens, Gloeocapsa sanguinea, Gloeocapsa shuttleworthiana, Scytonema multiramosum, Stigonema ocellatum, Synechocystis aquatilis, Tolypothrix, Xenococcus minimus) ; Bacillariophyceae (Pinnularia subcapitata) ; Chlorophyceae (Ankistrodesmus fusiformis, Chlorella, Chodatella, Coenococcus, Haematococcus, Kirchneriella, Monoraphidium minutum, Oedogonium, Oocystis) ; Zygnematophyceae (Cosmarium wittrockii, Mougeotia, Euastrum) ; Xanthophyceae (Bumilleriopsis) ; Euglenophyceae (Astasia dangeardi, Astasia gomphonema, Astasia inflata, Astasia kathemerios, Astasia longa, Astasia praecompleta, Astasia pygmaea, Astasia thiophila, Astasia variabilis, Colacium simplex, Euglena psp, Hyalophacus, Menoidium cultellus, Menoidium obtusum, Petalomonas abscissa, Phacus acuminatus, Phacus caudatus, Rhabdomonas incurva) ; Cryptophyceae (Chilomonas oblongata) ; Ciliés (Oligohymenophorea, Spirotrichea, Colpodea) ; Amibes à thèque (Arcellidae, Centropyxidae, Hyalospheniidae, Plagiopyxidae) ; Rotifères (Lecane, Habrotrocha, Lepadella, Colurella, Keratella, Notholca, Kellicottia) ; Plathyhelminthes (Planariidae) ; Crustacés Ostracodes (Elpidium) ; Annélides (Aulophorus (Dero) superterrenus, Pristina, Aeoelosoma) ; Insectes (Culex, Wyeomyia, Aedes, Anopheles, Toxorhynchites, Corethrella, Tanypodinae, Tanytarsinii, Orthocladinae, Diamesinae, Telmatoscopus, Bezzia, Forcypomyia, Limoninae,*

*Cecidomyiidae, Tabanidae, Tephritidae, Syrphidae, Copelatus, Sphaeridinae, Contacyphon (Cyphon), Scirtes, Leptagrion, Erythrodiplax, Paravelia, Odontomachus, Camponotus, Crematogaster, Neoponera, Azteca, Dolichoderus, Pheidole, Wasmannia).*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 18 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 154) à :

*INRA*

*147 rue de l'université*

*75007 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Analyses d'échantillons de feuilles et de bois dans le cadre des activités scientifiques du projet européen GenTree. L'INRA est ici coordonnateur du projet, en partenariat avec l'Institute of Biosciences and BioResources (Italie), le Museo Nacional de Ciencias Naturales (Espagne), l'Institut fédéral suisse de recherche sur les forêts, la neige et le paysage (Suisse) et le Bayerisches Amt für forstliche Saat- und Pflanzenzucht (Allemagne)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*If commun*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Haute-Corse, Var*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 18 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 155) à :

*Plant Ecological Genetics, Institute of integrative Biology, ETH Zurich*

*16 Universitaetstrasse*

*8092 Zurich*

*Suisse*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude phylogénétique, phylogéographique et génétique sur le genre Murbeckiella*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*murbeckiella pinnatifida, murbeckiella zanonii*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Ardèche, Ariège, Aude, Cantal, Haute-Garonne, Isère, Lozère, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Savoie, Haute-Savoie*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 18 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 156) à :

*CNRS*

*1919 route de Mende*

*34293 Montpellier Cedex 5*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de la diversité des tiques présentes en Guyane ainsi que la diversité des microbes qui leur sont associés. A long terme, cela permettra notamment de mieux comprendre le risque infectieux associé aux tiques en Guyane*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Tiques (ordre des Ixodida) de deux familles, ainsi que les microorganismes qu'elles véhiculent : (1) les Ixodidae (ou tiques dures) avec les genres Amblyomma (A. longirostre, A. cajennense, A. loculosum, A. geayi), Dermacentor (D. nitens), Haemaphysalis (H. juxtakochi), Ixodes (I. luciae), Rhipicephalus (R. microplus, R. sanguineus). (2) les Argasidae (ou tiques molles) avec le genre Ornithodoros (espèces non déterminées)*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 14 mai 2019, il a été donné récépissé (n° 157) à :

*Chanel Parfums Beauté*

*135 avenue Charles de Gaulle*

*92200 Neuilly-sur-Seine*

*Et*

*Université Grenoble Alpes*

*621 avenue Centrale, Domaine Universitaire de Saint-Martin-d'Hères CS 40700*

*35058 Grenoble Cedex 9*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de la flore alpine en vue de développer un ou plusieurs composés bioactifs cosmétiques*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Asteraceae, Ranunculaceae, Lamiaceae, Rosaceae, Liliaceae, Fabaceae, Onagraceae, Dipsacaceae, Amaryllidaceae*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Hautes-Alpes, Savoie*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 14 mai 2019, il a été donné récépissé (n° 158) à :

*Institute of Science and Technology*

*Am Campus 1*

*A-3400 Klosterneuburg*

*Autriche*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude des mécanismes de défense des fourmis contre les agents pathogènes*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Lasius neglectus, Linepithema humile*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Ain, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Isère, Rhône, Paris, Essonne*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 14 mai 2019, il a été donné récépissé (n° 159) à :

*Universität Kassel*

*40 Heinrich Plett Strasse*

*D34132 Hesse*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude phylogéographique et génétique de populations de pervenches*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Vinca major, Vinca difformis*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*France métropolitaine*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 28 mai 2019, il a été donné récépissé (n° 160) à :

*Université de Lorraine*

*34 cours Léopold*

*CS 25233*

*54052 Nancy cedex*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Compréhension des besoins en éléments chimiques des microorganismes*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Hyphomycètes aquatiques ainsi que les communautés bactériennes associées aux litières en décomposition*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Meurthe-et-Moselle, Moselle, Hautes-Pyrénées, Bas-Rhin, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vosges*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 28 mai 2019, il a été donné récépissé (n° 161) à :

*Sorbonne Université*

*21 rue de l'école de médecine 75006 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étude de la diversité et du régime trophique des organismes benthiques*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Espèces d'invertébrés marins benthiques (macrofaune et méiofaune dont nématodes libres marins et copépodes benthiques - plusieurs espèces)*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Pyrénées-Orientales*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 15 mai 2019, il a été donné récépissé (n° 162) à :

*Laboratoires Clarins*

*5 rue Ampère*

*CS 60147 Pontoise*

*95304 Cergy Pontoise Cedex*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche sur la composition biochimique*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*plantaginaceae, rosaceae, hypericaceae, scrophulariaceae, crassulaceae, asteraceae, fabaceae, ericaceae, primulaceae*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Haute-Savoie*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 28 mai 2019, il a été donné récépissé (n° 163) à :

*MNHN*

*57 rue Cuvier*

*75231 Paris Cedex 05*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etudes d'animaux pour des activités de systématique, taxonomie, biogéographie, et conservation*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Mammifères (natifs et invasifs) de France métropolitaine et départements d'outremer*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*France entière*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 28 mai 2019, il a été donné récépissé (n° 164) à :

*Université de Kassel  
Mönchebergstrasse 19  
34125 Kassel  
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de trois espèces de plantes à des fins de recherche dans le domaine de la génétique des populations des plantes*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*impatiens noli-tangere, impatiens parviflora, impatiens glandulifera*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*France métropolitaine*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 28 mai 2019, il a été donné récépissé (n° 165) à :

*Université de Gand  
Campus Ufo, Rectorate  
Sint-Pietersnieuwstraat 25 B-9000 Ghent  
Belgique*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de l'adaptation d'acariens aux facteurs biotiques et abiotiques*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Acariens de la super-famille des tydeoidea (arthropoda : chelicerata : acari : tydeoidea)*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Aisne, Bouches-du-Rhône, Côte d'Or, Drôme, Gironde, Hérault, Isère, Nord, Pas-de-Calais, Rhône, Somme, Var, Yonne*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 28 mai 2019, il a été donné récépissé (n° 166) à :

*Université de Gand  
Campus Ufo, Rectorate  
Sint-Pietersnieuwstraat 25 B-9000 Ghent  
Belgique*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de l'adaptation d'acariens aux facteurs biotiques et abiotiques*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Acariens du genre bryobra (arthropoda : chelicerata : acari : tetranychidae : bryobra)*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Aisne, Gironde, Hérault, Nord, Pas-de-Calais, Rhône, Somme*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 28 mai 2019, il a été donné récépissé (n° 167) à :

*Scottish association for marine science*

*PA37 IQA*

*Oban*

*Ecosse*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Description d'agents pathogènes qui affectent les algues rouges*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Algues rouges Bangia spp. (Rhodophytes ; Bangiales ; Bangia spp.) et microbes associés*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Finistère*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 28 mai 2019, il a été donné récépissé (n° 168) à :

*IFREMER*

*1625 route de Sainte-Anne*

*CS 1070*

*29280 Plouzané*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Détermination du régime alimentaire des prédateurs de la Baie de Bourgneuf (projet DREAM)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Congre, roussette, lieu jaune, raie brunette, grondin perlon, buccin, seiche, encornet, crabe, chinchard, étoile de mer, merlu, merlan, tourteau, plie, araignée de mer, pagure, griset, bar, anchois, tacaud, sardine, sole, maquereau, rouget, coquille saint Jacques*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Littoral (Loire-Atlantique, Vendée)*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 28 mai 2019, il a été donné récépissé (n° 169) à :

*Université Paul Sabatier Toulouse III*

*118 route de Narbonne*

31062 Toulouse Cedex

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Description de la biodiversité aquatique du fleuve Sinnamary et évaluation des impacts anthropiques.*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Tissus des poissons d'eau douce du fleuve Sinnamary et ADN environnemental (ADN libre dans l'eau de tous les organismes)*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 21 juin 2019, il a été donné récépissé (n° 170) à :

*Université Paul Sabatier Toulouse III*

*118 route de Narbonne 31062 Toulouse Cedex*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de la diversité des mycorhizes de fabaceae, en partenariat avec l'Université de Manchester et l'Ecole Centrale de Lyon*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Glomeromycota, Dicorynia guyanensis*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 21 juin 2019, il a été donné récépissé (n° 171) à :

*Institut Pasteur*

*28 rue du Docteur Roux*

*75724 Paris Cedex 15*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Collecte de moustiques Anopheles darlingi en vue de l'établissement d'une colonie de référence*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Anopheles darlingi*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 21 juin 2019, il a été donné récépissé (n° 172) à :

*Wellcome Sanger Institute  
CB10 ISA  
Hinxton  
Angleterre*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Caractérisation de la variation génétique de moustiques Anopheles*  
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Anopheles darlingi, anopheles aquasalis*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :  
*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 21 juin 2019, il a été donné récépissé (n° 173) à :

*Université Paul Sabatier Toulouse III  
118 route de Narbonne 31062 Toulouse Cedex*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Description de la communauté d'organismes du sol, afin de comprendre l'influence des anthropisations anciennes sur celle-ci (projet LONGTIME), en collaboration avec l'Université Montpellier 2*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :  
*champignons ectomycorhiziens ; bactéries ; vers de terre*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :  
*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 21 juin 2019, il a été donné récépissé (n° 174) à :

*Geisenheim University of Applied Sciences  
Von-Lade-Straße 1  
65366 Geisenheim  
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Définition du profil génomique et chimique dans l'adaptation locale aux gradients environnementaux*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :  
*arnica montana ; asteraceae ; asterales ; plantae*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :  
*Cantal, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Vosges, Territoire de Belfort*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 21 juin 2019, il a été donné récépissé (n° 175) à :

*IFREMER*

*1625 route de Sainte-Anne*

*CS 1070*

*29280 Plouzané*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de la dynamique et du rôle du compartiment planctonique lors des transferts de contaminants vers les réseaux trophiques (projet DROPLET)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Compartiment planctonique (phyto et zooplancton)*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Var (littoral)*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 21 juin 2019, il a été donné récépissé (n° 176) à :

*IFREMER*

*1625 route de Sainte-Anne*

*CS 1070*

*29280 Plouzané*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude sur la qualité du milieu littoral (projet MICROPOLIT)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*merluccius merluccius, solea solea, mullus surmuletus, palaemon serratus*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Landes, Pyrénées-Atlantiques (littoral)*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 21 juin 2019, il a été donné récépissé (n° 177) à :

*Naturalis Biodiversity Center*

*Postbus 9517*

*2300 RA Leiden*

*Pays-Bas*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude sur la biogéographie insulaire d'Asteraceae et Piperaceae*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Asteraceae, Piperaceae*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*La Réunion*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

Par décision en date du 11 juin 2019, il a été donné récépissé (n° 178) à :

*Université Brest Bretagne Occidentale*

*Site 1*

*3 rue des archives*

*BP 93837*

*29238 Brest cedex 2*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Mise au point des analyses d'ADN environnemental pour l'étude des cétacés en milieu marin (projet CetADNe)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Mammifères marins*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Var*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

Par décision en date du 11 juin 2019, il a été donné récépissé (n° 179) à :

*MNHN*

*57 rue Cuvier 75231 Paris Cedex 05*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Identification morphologique et typage moléculaire*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Cyanobactéries, microalgues, chlorophycées, protozoaires*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Aube*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

Par décision en date du 11 juin 2019, il a été donné récépissé (n° 180) à :

*ONIKHA*

*pk9 Route du Dégrad Saramaca 97310 Kourou*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Inventaire des crevettes d'eau douce de Guyane française - Projet CRIQUES*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Crevettes (crustacés décapodes)*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 11 juin 2019, il a été donné récépissé (n° 181) à :

*ONIKHA*

*pk9 Route du Dégrad Saramaca 97310 Kourou*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Estimation du potentiel invasif de la crevette géante d'eau douce (Macrobrachium rosenbergii) en Guyane française - Projet EPPIC*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Crevettes (crustacés décapodes)*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 11 juin 2019, il a été donné récépissé (n° 182) à :

*ONIKHA*

*pk9 Route du Dégrad Saramaca 97310 Kourou*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Inventaire des coléoptères aquatiques de la portion littorale de Guyane française - Projet RECOLT*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Coléoptères aquatiques*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.